

15/12/05-17h01 priorité 4 Assemblée-logement-immobilier

## **Ventes à la découpe : nouveau feu vert de l'Assemblée à la proposition UMP**

PARIS, 15 déc 2005 (AFP) - L'Assemblée nationale a adopté jeudi en deuxième lecture la proposition de loi UMP qui vise à restreindre les ventes d'immeubles à la découpe en donnant un droit de préemption aux locataires menacés de perdre leur logement.

La proposition de loi a été adoptée sans changement majeur par les députés, la gauche votant contre pour dénoncer un texte "qui n'est pas à la hauteur des enjeux" et continue, selon elle, d'être trop favorable aux propriétaires.

Le texte doit maintenant revenir devant le Sénat pour un nouvel examen.

Pratiquée par des marchands de biens, la vente à la découpe consiste à revendre appartement par appartement, à des prix souvent prohibitifs pour les locataires, des immeubles achetés en bloc à des institutionnels (banques, assurances).

La proposition de loi, déposée à l'origine par la députée UMP de Paris Martine Aurillac, donne un droit de préemption aux locataires au moment de l'achat en bloc de leur immeuble, sauf si l'acquéreur s'engage à laisser les locataires six ans supplémentaires dans leur appartement.

Le but est de dissuader les opérations de revente successive, et de contrer ainsi la spéculation immobilière et la vente à la découpe .

Le débat a été l'occasion pour le député PS de Paris Patrick Bloche de prononcer un réquisitoire sévère contre la Caisse des dépôts et consignations, accusée d'être, via sa filiale Gemco, "l'un des plus grands découpeurs de France".

"La vocation de la Caisse des dépôts n'est pas de se comporter, en matière de logements notamment, comme un vulgaire fonds de pension", a déclaré M. Bloche.

lby/sm/jmg/sd

AFP